



CATALOGUE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

POUR LES ARTISANS BÂTIMENT
ET LEURS SALARIÉS



FORMATIONS PRÉALABLES RGE

1 FEEBAT RENOVE RGE MENUISERIE, ISOLATION, VMC

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE dans les domaines de l'isolation (murs, toitures), des menuiseries extérieures, VMC (simple et double flux). Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment. Formation et passage du test (prix du test : 50€).



10 - 11 - 12
SEPTEMBRE

DATES



NON
PRE-REQUIS

50€
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

50€
TARIF SALARIÉ⁽²⁾



COUT RÉEL STAGE

2 QUALI PAC RGE POMPES À CHALEUR

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE pour les installations en PAC Chauffage et chauffe-eaux thermodynamiques. Formation théorique et pratique, comprenant le passage du Test de validation (prix du test 78 €).



13-14-18-19-20
NOVEMBRE

DATES



NON
PRE-REQUIS

78€
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

228€
TARIF SALARIÉ⁽²⁾



COUT RÉEL STAGE

3 QUALI SOL CESI RGE CHAUFFE EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE pour les installations en chauffe-eau solaire individuel CESI. Estimer la faisabilité du projet, adapter un système en fonction des besoins ECS et réaliser l'installation dans les règles de l'art. Formation et passage du test (prix du test : 60€).



14 - 15 - 16
OCTOBRE

DATES



NON
PRE-REQUIS

60€
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

150€
TARIF SALARIÉ⁽²⁾



COUT RÉEL STAGE

⁽¹⁾⁽²⁾ Sous réserve que les critères de prises en charge des OPCO ne soient pas modifiés.

⁽¹⁾ TNS : Artisan, conjoint collaborateur, conjoint associé

⁽²⁾ Pour les salariés CONSTRUCTYS moins de 11, prise en charge du salaire durant la formation pouvant aller jusqu'à 120 € / jour.

“ La CAPEB simplifie la Qualification RGE
Nous vous conseillons sur les formations
et toute la partie administrative des dossiers. ”

Christine, conseillère Qualifications

4 QUALI PV MODULE BATIMENT INTÉGRATION AU BÂTI

Programme : Connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système solaire PV raccordé au réseau : estimer la faisabilité du projet, les procédés et principes de pose en respectant les règles de couverture et les réglementations. Public concerné : charpentiers, étancheurs et installateurs de modules photovoltaïques.



1 - 2 - 3
OCTOBRE

DATES



OUI

308 €

572 €

OUI

1148 €

RGE

COÛT RÉEL STAGE

5 QUALI PV MODULE ELEC 36 KWC RGE GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE <36KVA

Programme : Stage préalable à l'obtention de la qualification RGE pour générateurs photovoltaïques. Formation et passage du test théorique et pratique (prix test 78€). Pré-requis : maîtrise des installations électriques BT et informations sur les risques de l'habilitation BR.



2 - 3 - 4
DÉCEMBRE

DATES



OUI

138 €

402 €

OUI

978 €

RGE

COÛT RÉEL STAGE

6 QUALI PV ELEC 500 KWC PHOTOVOLTAÏQUE HAUTE PUISSANCE

NOUVEAU

Programme : Etre capable d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système solaire photovoltaïque raccordé au réseau haute puissance (enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose de systèmes). Pré-requis : bonnes connaissances en électricité.



30 SEPT
1-2-3 oct.

DATES



OUI

140 €

492 €

OUI

1260 €

RGE

COÛT RÉEL STAGE

FORMATIONS TECHNIQUES MÉTIERS

7

MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

RÉNOVATION DES INSTALLATIONS - ANIMATION CONSUEL

Programme : Connaitre la réglementation relative à la mise en sécurité électrique des logements existants et être capable d'identifier et corriger les défauts. Tout propriétaire désireux de vendre ou louer son logement doit disposer d'une installation sans danger. Formation animée par CONSUEL à destination des installateurs électriciens.



3
DÉCEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

20 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

108 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

300 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

8

NOUVELLE NORME NFC 15-100

ÉVOLUTIONS 2024 DES NORMES ÉLECTRIQUES

NOUVEAU

Programme : Cette mise à jour de la norme NFC15-100 apporte des améliorations et des clarifications sur les exigences de sécurité pour les installations électriques, notamment au niveau du dimensionnement. Elle intègre également des évolutions sur l'IRVE ou l'efficacité énergétique. Animation : CONSUEL



24
NOVEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

20 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

108 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

300 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

9

BORNES RECHARGES VÉHICULES

QUALIFICATION IRVE NIVEAU 1 - CONSUEL

Programme : Formation qualifiante niveau 1, visant l'installation de bornes de charge, sans configurations spécifiques. Permet de connaître les dispositions réglementaires et normatives concernant les IRVE. Savoir identifier les besoins du client et lui proposer une solution adaptée. Réaliser, tester et mettre en service une installation de recharge. Pré-requis : disposer d'un diplôme minimum CAP en électricité pour qualification IRVE.



21
OCTOBRE
DATES



OUI
PRE-REQUIS

100 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

188 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

380 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

⁽¹⁾⁽²⁾ Sous réserve que les critères de prises en charge des OPCO ne soient pas modifiés.

⁽¹⁾ TNS : Artisan, conjoint collaborateur, conjoint associé

⁽²⁾ Pour les salariés CONSTRUCTYS moins de 11, prise en charge du salaire durant la formation pouvant aller jusqu'à 120 € / jour.

“ La CAPEB simplifie la formation.
vous progressez, nous gérons le reste
Administratif et demandes de financement. ”

Laura, conseillère Formations



10 MAINTENANCE PHOTOVOLTAIQUE ENTRETIENS ET DÉPANNAGES

Programme : Maintenance prévention : pannes liées aux panneaux solaires, aux onduleurs, au système de surveillance et de contrôle, aux éléments de montage et de fixation, au système de câblage, pannes liées à l'environnement et aux conditions climatiques. **Maintenance corrective :** diagnostic des pannes, intervention sur les panneaux solaires, réparation ou remplacement des onduleurs, réparation des composants électriques, intervention sur le système de surveillance.



11 - 12
DÉCEMBRE



OUI
QUALIPV
PRE-REQUIS

40 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

216 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

600 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

11 MANIPULATION FLUIDES FRIGORIGENES ATTESTATION D'APTITUDE CATEGORIE 1

Programme : Préparation de l'obtention de l'attestation d'aptitude Catégorie 1 à la manipulation des fluides frigorigènes. Cette attestation est obligatoire pour obtenir le «certificat de Capacité» permettant à l'entreprise de réaliser la mise en service et la maintenance des CLIM/PAC. Stage théorique et pratique.
Pré-requis : savoir braser le cuivre.



20-21-25-26-27
NOVEMBRE



OUI
PRE-REQUIS

100 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

540 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

1500 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

12 RÈGLEMENTATION GAZ EN LOGEMENTS PROFESSIONNEL DU GAZ

Programme : Les règles techniques des installations domestiques gaz (caractéristiques des locaux, ventilations, évacuation des fumées, PPTL, certificats de conformité, tuyauteries, ...). Passage du QCM Qualigaz (72 €). Formation permettant d'accéder ou de renouveler l'appellation Professionnel du GAZ. La formation intègre les évolutions de la réglementation gaz propane de juillet 2024.



4 - 5 - 6
NOVEMBRE



NON
PRE-REQUIS

60 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

324 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

NON
RGE

900 €
CÔTÉ RÉEL STAGE



FORMATIONS TECHNIQUES GESTION

13 L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE BTP DECOUVREZ LES POSSIBILITÉS IA DANS LE BTP

Programme : Comprendre les applications de l'IA spécifiques aux entreprises du bâtiment et comment elles peuvent transformer les opérations quotidiennes. Rédiger des documents administratifs, analyser des catalogues fournisseurs. Améliorer la gestion des tournées de chantier et la réalisation des comptes rendus. Etre capable d'explorer comment l'IA peut être un outil puissant pour la prospection et le développement commercial.



17 - 18
NOVEMBRE
DATES



LIEU
NON
PRE-REQUIS

144 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

160 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

544 €
COUTRÉEL STAGE

14 EXPLOITER L'IA - TABLETTE & SMARTPHONE GAGNEZ EN EFFICACITÉ SUR CHANTIER

Programme : Comprendre les usages possibles de l'IA Générative mobile sur chantier. Savoir utiliser concrètement des applications d'IA pour rédiger, analyser, organiser ou documenter. Gagner du temps sur les tâches administratives, de communication ou de suivi de chantier.



23
OCTOBRE
DATE



LIEU
NON
PRE-REQUIS

72 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

80 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

272 €
COUTRÉEL STAGE

15 L'IA POUR RÉPONDRE AUX MARCHÉS PUBLICS LES OUTILS POUR GAGNER DU TEMPS

Programme : Comprendre les spécificités d'un marché public dans le BTP. Maîtriser les étapes de réponse à un appel d'offre public. Exploiter les outils numériques et l'IA pour gagner du temps et améliorer la qualité de la réponse. Intégrer les nouveautés liées à Chorus Pro et comprendre les enjeux opérationnels. Sécuriser ses pratiques sur la plateforme de facturation CHORUS PRO. Organiser la gestion de la facturation, gérer son compte utilisateur.



4
DÉCEMBRE
DATE



LIEU
NON
PRE-REQUIS

72 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

80 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

272 €
COUTRÉEL STAGE

⁽¹⁾⁽²⁾ Sous réserve que les critères de prises en charge des OPCO ne soient pas modifiés.

⁽¹⁾ TNS : Artisan, conjoint collaborateur, conjoint associé

⁽²⁾ Pour les salariés CONSTRUCTYS moins de 11, prise en charge du salaire durant la formation pouvant aller jusqu'à 120 € / jour.

16

L'IA ET LE MÉMOIRE TECHNIQUE

RÉDIGER PLUS EFFICACEMENT SA RÉPONSE

Programme : Appréhender les attentes du pouvoir adjudicateur sur la partie technique. Structurer un mémoire technique lisible, cohérent et valorisant son savoir-faire. S'appuyer sur l'IA Générative pour structurer et enrichir son mémoire.



5
DÉCEMBRE
DATE



NON
PRE-REQUIS

72€
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

80€
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

272 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

FORMATION

ZOOM SUR LES CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE 2025.



LE FAFCEA EST L'ORGANISME QUI FINANCE LES FORMATIONS TECHNIQUES, RÉGLEMENTAIRES TRANSVERSES ET GESTION SPÉCIFIQUE MÉTIERS, DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES CONJOINTS COLLABORATEURS DU SECTEUR DU BÂTIMENT.

QUELS CRITÈRES DE FINANCEMENT POUR LA FORMATION DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES CONJOINTS COLLABORATEURS ?

Pour les formations techniques et réglementaires
= **coûts horaires des formations** sont de **35€ / heure**.

Pour les formations transverses
= **taux de 25€ / heure**.

La durée maximale de prise en charge
= **100 heures / an (techniques + transverses)**.

Pour les formations FEEbat RENOVE
= **100% de prise en charge**.

NOUVEAU : FINANCEMENT DU PERMIS B96.

Au même titre que le permis BE et la FIMO, la prise en charge se fera à hauteur de 600€ maximum, dans la limite d'un permis par an et par entreprise.



L'OPCO CONSTRUCTYS EST L'ORGANISME QUI FINANCE LES FORMATIONS TECHNIQUES, RÉGLEMENTAIRES, TRANSVERSES ET GESTION..., DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE LA CONSTRUCTION.

QUELS CRITÈRES DE FINANCEMENT POUR LA FORMATION DES SALARIÉS ?

FINANCEMENT DES COÛTS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION à 24€ HT / HEURE PAR STAGIAIRE POUR UNE DURÉE MAXIMUM DE 300 HEURES PAR STAGIAIRE.

ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION PLAFONNÉE À **15€ / HEURE / STAGIAIRE**

ENTREPRISES DE 11 À 49 SALARIÉS PRISE EN CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION PLAFONNÉE À **15€ / HEURE / STAGIAIRE**

- Des actions qualifiantes
- Visant la transition écologique et développement durable ou la transition numérique
- Visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / gestion / transmission d'entreprise)
- Pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST)



FORMATIONS TECHNIQUES SECURITE

HABILITATION ELECTRIQUE B1/B1V/BR/B2 PERSONNEL ELECTRICIEN

Programme : Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension dans le respect de la norme NF C 18-510. Obligatoire pour tous les salariés réalisant des interventions sur installations électriques (Electriciens, Chauffagistes, Frigoristes...). *Recyclage tous les 3 ans obligatoire (sur présentation attestation formation initiale).

17 INITIAL	 3 JOURS	7 - 8 - 9 OCTOBRE DATES	 MONTAUBAN	NON PRE-REQUIS	81 € TARIF ARTISAN ⁽¹⁾	312 € TARIF SALARIÉ ⁽²⁾	OUI OBLIGATOIRE	816 € CÔTÉ RÉEL STAGE
18 RECYCLAGE*	 2 JOURS	5 - 6 NOVEMBRE DATES	 MONTAUBAN	OUI PRE-REQUIS	54 € TARIF ARTISAN ⁽¹⁾	208 € TARIF SALARIÉ ⁽²⁾	OUI OBLIGATOIRE	544 € CÔTÉ RÉEL STAGE

19 HABILITATION ELECTRIQUE - PHOTOVOLTAÏQUE - BP PERSONNEL ÉLECTRICIEN

Programme : Formation permettant d'intervenir en toute sécurité sur des opérations de pose, de raccordement et de maintenance de panneaux photovoltaïques. Public concerné : personnel électrique.

 2 JOURS	6 - 7 OCTOBRE DATES	 MONTAUBAN	NON PRE-REQUIS	54 € TARIF ARTISAN ⁽¹⁾	208 € TARIF SALARIÉ ⁽²⁾	OUI OBLIGATOIRE	544 € CÔTÉ RÉEL STAGE
---	-----------------------------------	--	--------------------------	---	--	---------------------------	---------------------------------

20 HABILITATION ELECTRIQUE BS/BO/BE PERSONNEL NON ELECTRICIEN - INITIAL ET RECYCLAGE

Programme : Obligatoire pour tous les salariés réalisant des interventions à proximité des installations électriques. Public concerné : personnel non électrique (Peintre, Menuisier, Carreleur, Plâtrier plaquiste, ...). Formation initiale et recyclage tous les 3 ans.

 2 JOURS	20 - 21 OCTOBRE DATES	 MONTAUBAN	OUI PRE-REQUIS	54 € TARIF ARTISAN ⁽¹⁾	208 € TARIF SALARIÉ ⁽²⁾	OUI OBLIGATOIRE	544 € CÔTÉ RÉEL STAGE
---	-------------------------------------	--	--------------------------	---	--	---------------------------	---------------------------------

⁽¹⁾⁽²⁾ Sous réserve que les critères de prises en charge des OPCO ne soient pas modifiés.

⁽¹⁾ TNS : Artisan, conjoint collaborateur, conjoint associé

⁽²⁾ Pour les salariés CONSTRUCTYS moins de 11, prise en charge du salaire durant la formation pouvant aller jusqu'à 120 € / jour.

21

ÉCHAFAUDAGES DE PIED - FIXES MONTAGE DÉMONTAGE ET UTILISATION

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui montent, démontent et / ou utilisent des échafaudages de pied. Prévenir les chutes de hauteur.



3 - 4
NOVEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

54 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

208 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

OUI
OBLIGATOIRE

544 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

22

TRAVAUX EN HAUTEUR HARNAIS DE SÉCURITÉ

Programme : Formation obligatoire pour les salariés qui utilisent un harnais de sécurité. Formation pratique sur ancrages, lignes de vie, ...



17
OCTOBRE
DATES



OUI
PRE-REQUIS

27 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

104 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

OUI
OBLIGATOIRE

272 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

23

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL GESTES DE PREMIERS SECOURS - INITIAL

Programme : Etre capable de porter secours à une personne accidentée sur le lieu de travail et lui prodiguer les soins de premiers secours. Tous les 2 ans, un recyclage est obligatoire pour maintenir les compétences SST.



8 - 9
DECEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

0 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

140 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

476 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

24

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL GESTES DE PREMIERS SECOURS - RECYCLAGE

Programme : Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences SST est nécessaire. Ce recyclage permet d'actualiser et de maintenir ses compétences pour une nouvelle durée de 24 mois. Sans ce recyclage, le titre initial SST est perdu.



10
DECEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

27 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

104 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

272 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

25

A.I.P.R INITIAL ET RECYCLAGE 5 ANS AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Programme : Pour tout salarié ou travailleur indépendant réalisant des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques (réseau gaz, électricité, eau...). TEST Opérateur / Concepteur / Encadrant



5
DECEMBRE
DATES



NON
PRE-REQUIS

27 €
TARIF ARTISAN⁽¹⁾

104 €
TARIF SALARIÉ⁽²⁾

OUI
OBLIGATOIRE

272 €
CÔTÉ RÉEL STAGE

HABILITATION ÉLECTRIQUE DES NON-ÉLECTRICIENS

RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

Le code du travail rend obligatoire l'habilitation électrique pour les travailleurs amenés à réaliser des opérations sur les installations électriques et/ou dans leur voisinage. Cela concerne de nombreux professionnels du bâtiment et pas uniquement les électriciens. La CAPEB vous apporte des éclaircissements.

POURQUOI ET COMMENT HABILITER UN SALARIÉ ?

L'habilitation électrique est **la reconnaissance par l'employeur de la capacité de son salarié à accomplir les tâches qui lui seront confiées en toute sécurité vis-à-vis du risque électrique**.

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation électrique délivrée par l'employeur est individuelle, nominative et spécifie la nature des opérations que le travailleur est autorisé à effectuer.

Pour habiliter un salarié, l'employeur doit s'assurer que le salarié a :



Suivi une formation dont le contenu est adapté au niveau d'habilitation visé



Été déclaré apte par le médecin du travail et bénéficiaire d'un suivi médical renforcé

L'objectif de la formation à la prévention du risque électrique est de permettre au salarié d'identifier les risques et d'appliquer les mesures de prévention associées pour travailler en sécurité. Elle comprend une partie théorique et une partie pratique ainsi qu'une évaluation des connaissances.

Le code du travail s'appuie sur **la norme NF C18-510** qui définit les prescriptions pour assurer la protection des personnes lorsqu'elles effectuent un travail dans l'environnement électrique. Cette norme recommande des durées minimales de formation pour chaque niveau d'habilitation.

Avant toute formation, l'employeur s'assure que le travailleur concerné dispose des capacités, compétences et expérience professionnelle requise.

COMMENT SE MÉTÉRIALISE L'HABILITATION ÉLECTRIQUE ?

A l'issue de la formation, **l'employeur délivre une habilitation électrique qui se matérialise par un « titre d'habilitation » nominatif individuel**. Le titre d'habilitation mentionne le niveau d'habilitation désigné par un symbole codifié. Il est signé par l'employeur et la personne habilitée. Le titulaire doit l'avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

Un modèle de titre d'habilitation électrique est disponible sur le site de l'IRIS-ST :



En complément du titre d'habilitation, l'employeur doit remettre au salarié un carnet de prescriptions, éventuellement complété par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

 Si le titre d'habilitation n'est pas obligatoire pour les artisans travaillant seuls, ils doivent cependant justifier leur connaissance en matière de prévention du risque électrique. **L'attestation de formation électrique adaptée au niveau d'habilitation électrique requis reste le meilleur moyen pour justifier de ces connaissances en cas de contrôles.** Il est conseillé aux travailleurs indépendants de s'auto-habiliter après leur formation : l'employeur « personne morale » délivre un titre d'habilitation à l'exécutant « personne physique » qui réalise les opérations.

SUIVI ET RECYCLAGE

L'employeur doit examiner les habilitations électriques au moins une fois par an et à chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé (exemples : changement de fonction, interruption de la pratique pendant une longue durée...).

La norme NF C18-510 recommande de s'assurer du maintien des connaissances du salarié au moyen d'une **formation de recyclage tous les 3 ans**.

EXEMPLES D'HABILITATION ÉLECTRIQUE REQUISE SELON LA NATURE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

Métiers	Nature de l'intervention	Niveau d'habilitation électrique minimum requis
Plombier	Raccordement électrique d'un chauffe-eau (sur une alimentation en attente à proximité)	BS
Menuisier	Raccordement électrique d'un volet roulant (sur une alimentation en attente à proximité)	BS
Serrurier-Métallier	Raccordement électrique d'un portail (sur une alimentation en attente à proximité)	BS
Peintre	Dépose et repose à l'identique d'équipements tels que : convecteurs ; prise de courant ; interrupteurs...	BS
Plâtrier-plaquiste	Dépose et repose de dispositif d'éclairage en faux-plafond	BS
Plombier	Réalisation d'un circuit spécifique depuis le tableau (ou boite de dérivation) pour l'alimentation d'un appareil	B1
Plâtrier-plaquiste	Travaux d'isolation par l'intérieur avec modification de l'installation électrique	B1
Serrurier-Métallier	Réalisation d'un circuit spécifique depuis le tableau (ou boite de dérivation) pour l'alimentation d'un portail	B1
Couvreurs	Pose de modules photovoltaïques	BP

« **B** » : basse tension

« **1** » : personnel exécutant des opérations d'ordre électrique

« **S** » : intervention basse tension élémentaire

« **P** » : opération basse tension élémentaire chaîne PV (photovoltaïque)

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE CAPEB POUR ÊTRE CONSEILLÉ ET VOUS INSCRIRE À UNE SESSION DE FORMATION.



05 63 03 86 00

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
244, rue de l'Abbaye 82000 Montauban • Tél : 05 63 03 86 00 • info@capeb82.fr • capeb82.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier ou mail : info@capeb82.fr

FORMATIONS BTP 2025



INFORMATIONS

N° Stage : _____ Titre : _____

Nom du chef d'entreprise : _____

N° SIRET : _____ / _____ / _____ / 000 _____ N° Tél. : _____

Mail : _____

Nom et Prénom du participant : _____

Date naissance du participant : _____

Statut dans l'entreprise du participant : Artisan TNS Dirigeant(e) SAS / SASU
 salarié(e) Autre

Tampon et Signature Entreprise

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS 2025

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou ses salariés, peuvent bénéficier d'une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS, ...).

1 - CHEF D'ENTREPRISE ET CONJOINT COLLABORATEUR DU BÂTIMENT (FAFCEA)

Vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants :

- 100 heures / an de formations financiables par stagiaire.
- Fournir à l'inscription l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle de moins d'un an, à télécharger sur votre portail URSSAF.

2 - SALARIÉ DU BÂTIMENT (CONSTRUCTYS)

L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS, pour les entreprises de moins de 50 salariés, participe financièrement aux formations à hauteur de 24€ de l'heure par stagiaire, dans la limite des fonds disponibles octroyés.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation. Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation CTFPA.

Attention : Les demandes de prise en charge formation doivent impérativement être déposées sur le portail internet Constructys, 15 jours minimum avant le début du stage.

3 - ARTISANS NE RELEVANT NI DU FAFCEA, NI DE CONSTRUCTYS :

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.

Toute annulation moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation ou non présentation du participant à la date d'ouverture du stage entraînera la facturation d'une indemnité forfaitaire (coût du reste à charge) article 11 des CGV CTFPA.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À L'INSCRIPTION :

Pour les Artisans TNS (Non Salariés), veuillez joindre l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle de moins d'un an, à télécharger sur votre portail URSSAF.

Pour les Dirigeant Salariés de SAS / SASU, ainsi que les salariés (CONSTRUCTYS), veuillez joindre le dernier bulletin de salaire. Les demandes de prise en charge formation doivent impérativement être déposées sur le portail internet Constructys, 15 jours minimum avant le début du stage.

Paiement par chèque bancaire à l'ordre du CTFPA, à joindre à l'inscription.

VOS CONTACTS

**Laura NICOLAS
Christine DUVILLIERS**

244 rue de l'abbaye 82000 Montauban

Tél. 05 63 03 86 00

info@capeb82.fr

Si vous avez un besoin spécifique en formation ou si vous êtes indisponible aux dates mentionnées, n'hésitez pas à nous en faire part !

Nous pouvons organiser une formation spécialement pour vous.

(sous réserve d'avoir le nombre minimum de stagiaires requis)